

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 1

Artikel: Parallèle entre les armées permanentes et les armées de milices
Autor: Perrot, L. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prussienne du siècle passé que celle de la légion romaine ou de la phalange grecque. Il n'y aurait certes pas besoin de la brillante érudition de M. le général Ambert pour établir aussi d'ingénieux rapprochements entre ces formations antiques et les nôtres, et fournir matière à cent volumes au lieu de six. En conséquence nous croyons que des études *tactiques* devraient se borner aujourd'hui aux guerres de l'empire. Grâce aux progrès actuels elles sont déjà suffisamment distancées pour avoir l'autorité de l'ancienneté; elles sont assez variées pour fournir d'excellents types dans tous les genres.

Quoiqu'il en soit, M. le général Ambert peut bien être persuadé que s'il joint aux batailles annoncées de la république et de l'empire celles de Frédéric encore, ce n'est pas nous qui nous plaindrons, car ces dernières auront toujours leur mérite spécial au point de vue de l'histoire d'une des plus brillantes époques de l'art de la guerre, surtout décrites avec le charme que sait leur donner la plume de l'honorable général français.

En attendant les volumes promis, nous ferons prochainement connaître plus en détail à nos lecteurs quelques pages de celui que nous avons l'avantage de posséder.



PARALLÈLE ENTRE LES ARMÉES PERMANENTES ET LES ARMÉES DE MILICES. (1)

La question des armées de milices préoccupe les esprits plus que dans aucune autre époque. Quelques états de l'Allemagne semblent désirer une modification de leur système militaire actuel dans une direction plus en rapport avec les armées de milices. La Grèce fait étudier les institutions militaires suisses pour voir si elle ne pourrait pas les adapter à son état actuel. L'ancien président de la Confédération et éminent directeur du département militaire, M. Stämpfli, faisait, il y a quelques semaines, dans le Congrès international de Berne, un rapport sur le système existant en Suisse, rapport entièrement favorable à notre organisation. M. Vandewelde, officier supérieur belge, combattait ses conclusions et cherchait à établir dans un discours détaillé la supériorité des armées permanentes.

Quelques officiers étrangers furent chargés par leur gouvernement, lors de notre dernier rassemblement de troupes, d'y assister, pour transmettre ensuite le résultat de leurs observations.

(1) Ce mémoire de M. le major fédéral de Perrot, instructeur d'artillerie, a été lu à la récente réunion de Lausanne où sa publication a été décidée. C'est avec grand plaisir que nous le mettons sous les yeux des lecteurs de la *Revue*, quoique nous soyons très éloigné de partager la plupart des vues de l'auteur. *Réd.*

Quelle que puisse être l'appréciation de ces hommes d'opinions diverses, essayons à notre tour de nous rendre compte du véritable état des choses. Examinons les avantages que peut offrir une armée permanente, pesons aussi ceux qu'une armée de milices peut nous accorder.

Pour juger d'une idée nouvelle, il faut se placer au point de vue de celui qui défend cette idée, sinon il n'y aura pas d'entente possible. Nous avons pu voir que M. Vandewelde part d'un point de vue qui n'est pas suisse, aussi ne sommes nous pas étonnés des résultats auxquels il cherche à faire parvenir ses auditeurs. M. Stämpfli, à son tour, s'appuyant sur des faits, sur l'ordre de choses établi chez nous, prouve, nous semble-t-il, d'une manière évidente, l'avantage immense des armées de milices.

Nous nous efforcerons d'être impartial, nous dirons ce que nous envisageons comme devant être inhérent à une armée de milices, ce qui seul peut en faire la force et la valeur et nous verrons en terminant si l'armée suisse, qui, reconnaissons-le, se trouve sur la voie du développement, a bien compris quels sont les éléments qui seuls peuvent en faire la force. Nous pèserons alors le pour et le contre et nous verrons auquel des deux systèmes on peut, en connaissance de cause, donner la préférence.

Comme citoyen suisse et soldat citoyen, on nous suspectera peut-être d'une certaine partialité en faveur d'un ordre de choses établi chez nous ; mais à qui doit donc incomber la tâche d'étudier une idée nouvelle, si ce n'est à des hommes qui sont à même par leur position d'en voir tous les jours les côtés faibles ou les heureux résultats ?

Pendant près de neuf années, nous avons vécu de la vie des armées permanentes ; nous nous rappelons avec reconnaissance l'instruction que nous y avons acquise et les cœurs généreux avec qui nous nous sommes trouvés en rapport ; nous nous rappellerons toujours les liens de franche amitié cimentés pendant ces longues années ; nous, nous avons aussi vécu de la vie des armées de milices, nous avons été comme instructeur en rapports permanents avec l'officier, le sous-officier et le soldat, nous avons vu et nous voyons tous les jours et nous sentons aussi profondément que qui que ce puisse être les côtés faibles de notre système, mais nous savons par des expériences couronnées de succès, faites en petit pendant quelques années, que l'on peut remédier à toutes ces faiblesses et c'est pour cela que nous parlons sans détour.

Toute opinion, même la plus vraie et la mieux basée, trouvera des contradicteurs, toute idée nouvelle trouve des détracteurs, les uns composés d'hommes qui ne peuvent se dessaisir d'une idée sous laquelle ils ont grandi, pour qui les préjugés sont plus puissants que la raison, qui, la main sur la conscience, ne *peuvent* comprendre toute la valeur de cette idée ; d'autres qui, par parti pris, par intérêt peut-être, refusent toute idée nouvelle, et des derniers enfin qui, voyant les conséquences et la portée de telle idée, reculent d'effroi et emploient toute leur influence à la renverser, soit par le ridicule, soit en l'exagérant dans ses

conséquences. Mais, quoiqu'il en soit, les idées vraies sont plus puissantes que les hommes, elles font leur chemin, parfois péniblement, et cependant un jour ou l'autre, la raison finit toujours par l'emporter.

Les arguments avancés en faveur des armées permanentes sont de différentes natures. Les uns sont fondés sur les résultats, d'autres sont illusoires ; les uns découlent d'un fait existant, d'autres de la force d'habitude.

Une armée permanente, nous dit-on, a pour soi cette unité admirable qui ne se retrouve au même degré dans aucune autre organisation humaine. La volonté qui part d'en-haut la pénètre comme par enchantement dans toutes ses parties ; la discipline et l'obéissance y existent à un haut degré, de sorte qu'un ordre donné peut être envisagé comme exécuté. Les exemples militaires et les souvenirs du drapeau sont un aiguillon toujours présent aux yeux de ceux qui le protègent. Les traditions de gloire animent les moins valeureux et leur font accomplir des prodiges ; les décorations destinées aux braves, l'avancement et les honneurs, que de stimulants encore dans une armée permanente.....? L'esprit militaire s'y développe entièrement, il pénètre l'homme de la tête jusqu'au cœur, il devient pour lui une seconde nature. La tenue guerrière, la régularité, la vivacité dans l'exécution des mouvements, les preuves de bravoure et de génie qu'elles ont fournies sous des chefs capables, nous montrent d'une manière bien évidente leur supériorité. On a vu l'armée du grand Frédéric, faible mais bien disciplinée, tenant tête à l'Europe ; et la France, entourée de toute part, résister pendant des mois aux armées alliées. Il est possible, ajoute-t-on, d'enseigner à un soldat en quelques semaines le côté mécanique du métier, mais il est impossible de créer dans le même temps un corps d'officiers et de sous-officiers instruits, capables et possédant l'autorité nécessaire.

Les armées permanentes ont sauvé plus d'une fois la société, et, sans elles, que seraient devenues la France et l'Allemagne dans l'année 1848?

Nous voyons ce que les armées permanentes ont accompli, l'exemple est grand ; reste à fournir de quoi sont capables les armées de milices.

Les armées permanentes coûtent davantage, il est vrai, et ne peuvent être aussi nombreuses que les armées de milices, mais dans la comparaison que nous cherchons à faire il faut avant tout se préoccuper des résultats obtenus, résultats qui jusqu'ici sont en faveur des armées permanentes.

Elles imposent de durs devoirs à la nation, mais elles la sauvent. De deux maux, il faut choisir le moindre.

Elles sont une arme puissante entre les mains du chef de l'Etat, qui en dispose comme bon lui semble. Un souverain trouve dans son armée un instrument docile à ses vues ; par elle il peut accomplir ce qui lui deviendrait impossible avec une armée de milices.

Elles seules permettent des conquêtes et assignent à un état la position qu'il peut prendre au milieu des grandes familles européennes.

Mais enfin comment se recrutent les états-majors et comment peut-

on reconnaître les chefs réellement capables? Qui doit garder les forteresses et les grandes places militaires? Qui doit diriger leur construction, s'occuper des travaux statistiques indispensables et de toutes les parties techniques? A ces diverses questions il n'y a de réponse que par les armées permanentes.

Si les éloges qui nous sont distribués depuis tant d'années étaient vrais et donnés sans arrière pensée, certes nous aurions déjà trouvé plus d'un imitateur; il est vrai que les pays qui souffrent et voient les inconvénients des armées permanentes font entendre leurs voix et demandent un allègement et un système analogue au nôtre; mais que disent les voix compétentes, que disent les hommes de métier? Ce sont eux qui, tout en admirant ce que nous pouvons faire, s'opposent cependant de toutes leurs forces à l'introduction d'une armée de milices. Le fait n'est pas surprenant. Vous comparez l'armée suisse à vos armées, et pourquoi ne le feraient-ils pas, elle a le même uniforme, elle est autant surchargée que ces dernières dans la tenue et l'habillement. Elle a les mêmes règlements. Elle souffre plus que d'autres armées de ce manque d'initiative de la part des chefs d'unité tactique. Elle manœuvre plus lentement; elle ne fait point preuve d'une plus grande force d'intelligence. Les officiers, sous-officiers et soldats n'ont pas une connaissance suffisante du terrain; elle a bien quelques officiers sachant manier la troupe, mais la majorité n'est pas à même de l'instruire et de la conduire rondement; elle manque presque totalement d'un corps de sous-officiers, tel qu'il se voit dans les autres pays.

En cas de pertes sur le champ de bataille où trouverait-elle des sous-officiers à même de remplacer leurs chefs? Sans avoir la précision des armées permanentes, son irrégularité, loin de lui être utile, n'est qu'un désavantage pour elle; car une armée n'a jamais été défaite pour avoir trop bien manœuvré. Cette armée de milices, ajoutent ces hommes du métier, ne se distingue donc des armées permanentes, abstraction faite du temps de service, du patriotisme qui l'animerait en temps de guerre, et de sa composition, en aucune autre manière que par une plus grande faiblesse dans presque toutes les branches du service.

Mais, nous dira-t-on, comment se fait-il que l'armée suisse soit restée une pâle copie des armées des nations voisines et n'ait pas introduit un système propre qui lui permette de soutenir avantageusement toute comparaison avec ces armées pour ce qui concerne du moins les choses essentielles?

La réponse n'est pas difficile à donner. Le Suisse, soldat de tempérament, ne trouvant pas de quoi satisfaire dans ses montagnes son goût militaire, a servi dans toutes les parties du monde. Les régiments capitulés devenaient une pépinière d'officiers et de sous-officiers, qui, plus tard rentrés dans leurs foyers, s'efforçaient d'y faire pénétrer les idées militaires devenues pour eux comme une seconde nature. Or ceux qui ont connu la plupart des régiments capitulés savent que loin d'être une école salubre pour notre armée, ils la surchargeaient d'une quantité

de prescriptions et règlements qui chez nous ne pouvaient avoir aucune valeur. Or nous vivons encore de souvenirs et notre armée n'est qu'une copie des armées étrangères. Au lieu d'avoir une armée à nous, répondant en tous points à nos besoins, au caractère de la nation et surtout au temps limité mis à notre disposition, nous n'avons d'originalité que sa constitution même et son mode de formation. Nous avons un matériel parfait, mais l'édifice est encore loin de répondre à l'excellence des matériaux. Est-ce un reproche adressé à nos devanciers ou à nos contemporains? Certes non, un organisme nouveau qui, espérons-le, contient dans son sein des germes puissants pour l'avenir ne se crée pas en un jour, il ne se développe que graduellement, il élague, il élimine tous les jours ce qui n'est que l'accessoire; mais aussi en présence de l'exemple fascinateur pour plusieurs des haut faits des armées permanentes, il ne marche pas sans chercher ailleurs un modèle qu'il ne devrait trouver qu'en lui-même.

Les armées permanentes doivent certes nous servir de modèle, mais ce modèle ne doit être uniquement que le but à obtenir, nous devons nous dire « voilà ce dont une armée est capable, nous devons donc pouvoir en faire autant; » au lieu de nous en tenir là, nous cherchons à imiter ce modèle par trop fidèlement, nous cherchons à suivre la forme, oubliant que ce qui peut être excellent pour une armée formée systématiquement ne peut être applicable à nos besoins, et comme le temps nous manque pour que de cette forme en sorte l'esprit qui vivifie les armées permanentes, nous restons collés à la lettre et à la forme, nous obtenons un corps, mais un corps sans vie; nous avons tout l'extérieur des armées permanentes, mais nous n'en avons ni l'initiative, ni la régularité, ni la promptitude, ni le coup d'œil, ni l'instruction; par notre système actuel nous conservons ce que nous ne perdrons jamais: la valeur du soldat, le courage personnel, le patriotisme; mais de quoi ne seraient pas capables ces vertus mêmes, si, nourries et développées par l'instruction militaire, elles recevaient un complément salulaire?

Nous ne sommes pas la première voix qui se fasse entendre pour réclamer une modification et une réforme profonde dans tout notre système militaire. Depuis nombre d'années déjà, des esprits éclairés éprouvent les mêmes besoins; l'éminent instructeur chef de l'infanterie que l'armée vient de perdre applaudissait à toutes les réformes faites dans ce sens, et lui-même y concourait de tout son pouvoir. Ces dernières années surtout ces voix isolées semblent avoir trouvé de l'écho dans l'opinion; celle-ci se réveille, et, espérons-le, il ne se passera pas un temps bien éloigné avant que nous voyons ces idées passer dans la pratique.

(A suivre.)

L. DE PERROT,
major fédéral d'artillerie.

